

Organisations : comment participer au CES ?

Organisations: comment participer ?

Suite à la crise du coronavirus, la Commission européenne nous informe que la date de dépôt des candidatures pour le Corps européen de solidarité est reportée au 7 mai 2020 au lieu du 30 avril 2020 initialement prévu.

Procédure d'inscription à l'assurance CIGNA :

ATTENTION, la nouvelle procédure d'inscription des participant.e.s à l'assurance CIGNA via le Mobility Tool + n'est pas encore active.

La procédure habituelle d'inscription des participant.e.s par les organisations d'envoi prévaut jusqu'à nouvel ordre.

Merci d'encoder également chaque mobilité dans le Mobility Tool+ dès que votre participant.e aura accepté votre offre de projet sur l'outil PASS.

Guide du programme (FR) Programme guide (EN) Corrigendum Missions et principes
Formulaire de demande en ligne

Qui peut participer ?

Tout organisme public ou privé **impliqué dans des actions liées à la solidarité et légalement établi dans l'un des 28 États-Membres de l'UE** détenant un Label de Qualité ou une accréditation Erasmus+ peut déposer une demande de subvention pour toutes les actions du Corps Européen de Solidarité.

Quant aux organisations labellisées ou accréditées et établies dans les pays partenaires suivants, ces dernières **peuvent uniquement participer aux activités de volontariat** financées par le programme en tant que **partenaires** :

- **Pays candidats:** Macédoine du Nord, Turquie
- **Pays membres de l'EEE:** Islande, Liechtenstein, Norvège
- **Région des Balkans occidentaux:** Albanie, Bosnie-Herzégovine, Kosovo, Monténégro, Serbie
- **Pays du partenariat occidental:** Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Géorgie, Moldavie, Ukraine
- **Pays du sud de la Méditerranée:** Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Palestine, Syrie, Tunisie
- **Fédération de Russie**

Un accord bilatéral devra être signé entre l'Union européenne et chacun de ces pays afin qu'ils puissent prendre pleinement part au Corps européen de solidarité.

Participer au Corps Européen de Solidarité en cinq étapes

Etape 1 : Disposer d'un compte EU Login

- La personne représentant votre organisation/groupe (pour les groupes de jeunes informels) devra dans un premier temps créer un compte EU Login (portail des participants de la Commission Européenne). Vous recevrez ensuite un mail de confirmation avec vos identifiant et

mot de passe qui vous permettront d'accéder à votre compte.

- Pour créer votre compte EU login, [c'est par ici](#).
- Vous retrouverez également la procédure d'inscription sur le portail des participants dans le guide du programme.
- Des conseils et FAQs sont également disponible en [cliquant ici](#).

Etape 2 : nouveau système de création d'un identifiant pour votre organisation (le PIC devient l'OID)

A partir du 22 octobre 2019, la Commission européenne remplace les codes PIC par l'Organisation ID (OID). Ce changement s'applique à tout organisme ayant mené ou étant porteur de projet dans le cadre des actions décentralisées des programmes Erasmus+ ou Corps européen de solidarité gérées par les Agences Nationales.

Le code OID (Organisation ID) devra donc être utilisé dans tous les futurs dépôts de candidatures Erasmus+ ou Corps Européen de Solidarité.

Marche à suivre

Téléchargez la [marche à suivre ici](#)

Si vous avez déjà un code PIC

Si vous avez déjà un code PIC, vous ne devez rien faire. Un transfert d'un système à l'autre est automatiquement fait. Vous devez utiliser la nouvelle procédure uniquement si vous devez faire des changements de données et/ou téléchargements. Attention : aucune notification ne sera envoyée aux organismes une fois que le passage sera effectué. Pour trouver votre nouveau numéro OID, suivez la procédure décrite à la page 2 de ce document de [marche à suivre](#)

Etape 3 : Demande du Label de Qualité

- Toute organisation désirant soumettre des demandes de subvention dans le cadre du Corps Européen de Solidarité devra être en possession d'un **Label de Qualité** ou d'une **accréditation SVE** (Service Volontaire Européen) du programme Erasmus+.
- Le Label de Qualité du Corps Européen de Solidarité certifie qu'une organisation qui participe au programme remplit les conditions-cadres nécessaires afin d'offrir aux jeunes des projets de qualité dans le respect des principes et objectifs du Corps Européen de Solidarité. Son obtention est un prérequis nécessaire pour toute organisation souhaitant soumettre une demande de subvention mais n'implique pas automatiquement un octroi de financement.
- Toute organisation peut postuler pour différents Labels en fonction de l'action et du rôle qu'elle souhaite endosser dans le projet :
 - Le label de qualité pour le volet volontariat (rôle de soutien et/ou rôle d'hôte)
 - Le label de qualité pour les stages
 - Le label de qualité pour les emplois
- **A noter** : le Label de Qualité ne peut être octroyé à une association de fait sans personnalité juridique et il n'est pas requis pour les groupes de jeunes informels qui souhaiteraient déposer une demande de subvention pour un projet de solidarité.
- Pour introduire votre demande, vous devrez compléter le [formulaire en ligne](#) en utilisant vos identifiants EU login et votre code PIC.
- Une analyse de l'éligibilité et de la qualité de votre demande sera réalisée sur base de critères formellement établis par la Commission européenne et repris dans le guide du programme. Cette analyse sera suivie d'une visite au sein de votre organisation par l'équipe du BIJ.

- Une fois cette procédure finalisée, vous recevrez une réponse officielle de notre part précisant si votre demande est approuvée ou refusée.
- Prenez contact avec le BIJ pour connaître la procédure à suivre pour votre labellisation.

Etape 4 : Accéder au nouveau système PASS du Corps Européen de Solidarité

- Toute organisation disposant du Label de Qualité ou d'une accréditation SVE du programme Erasmus+ sera en mesure d'utiliser le nouveau système **PASS** du Corps Européen de Solidarité.
- PASS (Placement Administration and Support System) est le nouvel outil en ligne conçu par la Commission Européenne à destination des organisations désireuses de participer au Corps Européen de Solidarité. Ce système sert d'interface permettant aux organisations de publier leurs offres de placement et recruter les jeunes candidats correspondant le mieux au profil qu'elles recherchent pour leurs projets. Le jeune pourra également se porter directement candidat à une offre de placement.
- **Afin d'accéder à PASS, vous devrez :**
 - Cliquer sur le bouton « Administrator login » qui se trouve en bas de la [page d'accueil du Portail](#) du Corps Européen de Solidarité dans la rubrique « [General Information](#) ».
 - Utiliser votre compte EU Login pour vous authentifier
 - Une fois connecté(e), sélectionner « European Solidarity Corps PASS » dans la liste des outils disponibles en ligne.
 - Confirmer que vous acceptez la [Mission et les Principes du Corps Européen de Solidarité](#) sur la page d'accueil de PASS et appuyer sur « continuer ». Vous ne devrez faire cette démarche

qu'une seule fois.

- Commencer à utiliser PASS pour rechercher des candidats et envoyer des offres de placement.
- Pour vous inscrire et commencer à utiliser PASS, [c'est par ici](#). Vous trouverez également sur cette page le guide de l'utilisateur PASS qui reprend la procédure d'inscription par étapes.
- Enfin une [page dédiée aux organisations](#) est accessible sur le Portail du Corps Européen de Solidarité. Vous y trouverez des informations relatives au Label de Qualité, aux dates de dépôt des demandes de subvention etc.

Etape 5 : déposer votre demande de subvention

Les dates de dépôt des dossiers sont:

- le **5 février** à midi heure de Bruxelles pour des projets débutant entre le 1er mai et le 30 septembre de la même année
- le **30 avril** à midi, heure de Bruxelles pour des projets débutant entre le 1er août et le 31 décembre de la même année
- le **1er octobre** à midi, heure de Bruxelles pour des projets débutant entre le 1er janvier et le 31 mai de l'année suivante

Les demandes sont à soumettre via les [formulaire de demande en ligne](#).

Pour en savoir davantage sur la procédure de sélection, les critères et modalités pratiques pour chacune des actions financées par le Corps Européen de Solidarité, veuillez consulter la dernière version du [Guide 2020 du Corps européen de solidarité \(en français\)](#) ou [Guide 2020 du Corps européen de solidarité \(en anglais\)](#)

Des questions ?

N'hésitez pas à contacter Irina Sechery (irina.sechery@cfwb.be ou 02 210 52 32) ou Fabien Michaux (fabien.michaux@cfwb.be ou 02 210 52 31) qui en assure le suivi au BIJ.

JTNDYnILMOU=